



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

**Suivi des individus de Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) du secteur du bief des moulins de Chabrier et de Levades (commune de Saint-Bonnet-le-Chastel)
Site Natura 2000 FR8302039 « Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore »**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore » couvre une surface de 381 ha pour un linéaire de 80 km et concerne le territoire de 13 communes du Puy-de-Dôme.



Une population de Moule perlière se trouve sur le bassin de la Dolore (essentiellement concentrée sur certains biefs de moulins et sur la Dolore en elle-même) mais est aujourd'hui en danger par la baisse de ses effectifs et l'absence de reproduction.

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 381 ha du site.

Sur ce site, les biefs constituent de véritables refuges pour l'espèce mais en même temps un piège. La stabilité des sédiments permet à l'habitat d'être plus favorable pour la Moule perlière tandis que les assècs qui peuvent arriver certains étés sur ces biefs signent la disparition des populations. En cela, ces milieux et notamment les populations qu'ils abritent nécessitent des suivis précis et réguliers.

En 2024, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure animatrice du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser un suivi complet de la population de Moule perlière du bief Levades-Chabrier ainsi que l'inventaire d'une zone d'une cinquantaine de mètres sur la Dolore, à l'aval du bief. Le dernier suivi de ce secteur a été réalisé en 2017 par le CEN Auvergne.

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous :

CONTENU DES MISSIONS

- Objectifs :
 - o Rechercher et recenser les individus de Moule perlière ;
 - o Cartographier les individus recensés ;
 - o Rechercher et recenser les coquilles vides (individus morts) ;
 - o Evaluer l'évolution de l'état de la population ;
 - o Réaliser un rapport de synthèse (voir § rendu).
- Lieu de la prestation : Bief des moulins Chabrier-Levades – commune de Saint-Bonnet-le-Chastel (63)
- Rendu : rapport de synthèse (*) comprenant :
 - o Une introduction ;
 - o La méthodologie ;
 - o Les résultats ;
 - o Une discussion des résultats ;
 - o Une conclusion ;
 - o Un résumé d'une page.
- Format du rendu :
 - o Tous les documents produits devront faire apparaître les logos du Parc et des financeurs de l'opération (voir ci-dessous) ;
 - o Un premier rendu est attendu pour le 15/10/2024 afin que le Parc puisse faire des remarques et des corrections ;
 - o Le rendu final est attendu pour le 15/11/2024 ;
 - o Le rapport d'étude est à fournir en 3 exemplaires papier ainsi qu'un format numérique en version Word et PDF ;



- Concernant la cartographie, la version informatique devra être compatible avec le logiciel libre QGIS ;
- Concernant les données, le prestataire a le choix entre saisir ses données dans la base de données du Parc Livradois-Forez : Géonature ou de les restituer via la liste des données brutes sous forme d'un tableau excel (fourni par le Parc).

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire avec à minima :

- Un échange en amont de la phase terrain pour organiser le suivi, échanger sur la méthode avec les partenaires et pour que le Parc fournisse les données du dernier inventaire.
- Un échange à l'issue du rendu pour présenter les résultats et faire d'éventuelles modifications sur le rapport de synthèse. Un premier rendu est donc attendu pour le 31/10/2024.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2024.

(*) Logo du Parc et logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 30% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.



5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le 15/12/2024 et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le jeudi 25 juillet 2024 – 17 h (dernier délai).



A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat_public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez